

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente.

PRESENTS : Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Cindy GREDER (à partir de 18h50), Christine GUTH, Denise HECHT, Estelle KROPP (à partir de 19h25), Mathieu SCHLEGEL, Yvon VOLLMER (à partir de 18h45), Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Dominique BERRANG a donné procuration à Jacques DUCRON
Denis HUTTENSCHMITT a donné procuration à Christèle WILLER
Estelle KROPP a donné procuration à Christine GUTH
Séverine VETTER a donné procuration à Sabine BOUDOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2024
2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE NON -ELU AU C.C.A.S
3. AFFAIRES FINANCIERES
4. PERSONNEL COMMUNAL
5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAMADET
7. NUMEROTATIONS DE PROPRIETES
8. AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS
9. PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN DEPOT SAPEURS POMPIERS, GARAGE ET ATELIER COMMUNAL EN UNE HALLE DE MARCHE COUVERT / FERME ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE - VALIDATION APS ESTIMATIF AAKS
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2024

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 et le signe séance tenante.

2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE NON - ELU AU CCAS

Mme le Maire rappelle que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont des personnes non-élues.

Mme C. GUTH a été désignée en qualité de membre élu lors de la précédente réunion du Conseil municipal.

Mme le Maire propose de compléter le C.C.A.S en désignant un nouveau membre non-élu et indique que Mme Valérie SCHÜLE s'est portée candidate. Mme SCHÜLE paraît être la candidate adaptée car elle habite le village depuis plusieurs années. D'autres candidatures sont arrivées en mairie mais il s'agissait de personnes récemment installées et qui parfois n'étaient même pas enregistrées en mairie.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 12

Article 3 : Mme Valérie SCHÜLE rejoint le conseil d'administration du CCAS en qualité de membre non-élu.

3. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire informe que suite à la demande du SGC de Mulhouse, il convient d'approuver le mouvement de crédit (la section dépenses d'investissement) de 148.375,50 € du compte 2313 « Constructions » vers le compte 1311 « État et établissements nationaux ». Le but de cette opération est de régulariser des écritures de subvention de l'année 2023. Cette même somme sera équilibrée par une écriture en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le mouvement de crédit de 148.375,50 € du compte 2313 Constructions » vers le compte 1311 « État et établissement nationaux ».

Arrivée de M. Y. VOLLMER à 18h45

4. PERSONNEL COMMUNAL

Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025

Mme le Maire fait savoir que le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581

du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

Article 3 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Arrivée de Mme C.GREDER à 18h50

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme D. HECHT rappelle qu'une subvention publique est l'aide financière consentie par des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics...) à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. Elle rappelle que chaque association de Buschwiller créée avant le 30 mars 2009 qui en fait la demande reçoit une subvention communale de 915 €. Les demandes de celles créées postérieurement au 30 mars 2009 sont étudiées au cas par cas en commission, laquelle propose au conseil municipal un montant approprié.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations imposées par la loi, ainsi que celles approuvées lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2009. Denise HECHT précise que les subventions demandées par les associations de BUSCHWILLER sont des subventions de fonctionnement, qui, contrairement aux subventions de projet, ne doivent pas être remboursées si elles n'ont pas été utilisées comme cela pourrait être le cas pour une "année blanche".

Les associations extérieures au village et organismes de droit privé suivants recevront une subvention, à savoir :

- 100 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 160 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.
- 150 € à la Petite Camargue Alsacienne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement des subventions ci-dessus.

Mme D.HECHT propose de reconduire la subvention de 915 € pour chaque association de Buschwiller créée avant le 30 mars 2009 qui en fait la demande. Elle rappelle que l'association de gestion de la Maison Communale perçoit, en plus de la subvention de base, un remboursement forfaitaire de participation aux frais d'électricité ; cependant, au vu de l'augmentation substantielle des prix de l'énergie, cette participation a été portée à 700 €, soit une somme globale de 1.615 €.

Denise HECHT demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée. Le conseil municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous aux associations de Buschwiller :

- Association des Arboriculteurs de Buschwiller : 915 €
- Association de gestion de la Maison communale: 1.615 €
- Association des Amis de Samadet: 915 €
- Association des Jeux Touristiques : 915 €
- Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- Cercle d'histoire Buchholz : 915 €
- Chorale Fortuna : 915 €
- Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- Société de Musique: 915 €
- Tennis de Table de Buschwiller : 915 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf pour les Arboriculteurs : ABSTENTION de Christèle WILLER pour le compte de Denis HUTTENSCHMITT, la chorale Fortuna: ABSTENTION de Christian WEIGEL, la société de Musique Liberté : ABSTENTION de Christèle WILLER, le Tennis de Table : ABSTENTION de Jacques DUCRON.

Pour finir Denise HECHT demande aux conseillers de voter les subventions au profit des associations créées après le 30 mars 2009 :

- Chorale Perles du Sundgau : montant proposé : 915 €
- La Compagnie Dé'ridées : montant proposé 915 €

- Cœur de Busch, association nouvellement créée : montant proposé 915 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf pour Cœur de Busch: ABSTENTION de Christine GUTH.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAMADET

Mme D. HECHT rappelle que le jumelage retour à Samadet aura lieu entre le 23 et le 26 août prochains à SAMADET. Pour cela la commission qui a échangé en amont propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de Samadet d'un montant de 2.050 €. Ce montant couvre les transports en bus de l'aéroport de Bordeaux vers Samadet.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement de la subvention ci-dessus.

7. NUMEROTATIONS DE PROPRIETES

Mme le Maire indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : Commune de Buschwiller
N° attribué : N°19, rue de l'Eglise – Section 03 – n° 165 et 166 (hangar communal)

Propriétaires : Commune de Hégenheim / S.L.A
N° attribué : N°00, Vieille rue de Hagenthal – Section 06 – n° 002 (local interconnexion eau potable)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la numérotation susvisée.

8. AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS – RAPPORTEUR M. B. BOEGLIN

Instauré par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) a pour objet de définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins et des circonstances locales.

Document obligatoire pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, le PPGDID vise à faciliter l'accès des ménages éligibles à un logement social et à leur permettre de réaliser les différentes étapes de leurs parcours résidentiels au sein du parc public.

Répondre à ces enjeux revêt d'autant plus d'importance dans l'agglomération de Saint-Louis que le marché de l'immobilier y est particulièrement tendu. En effet, la forte attractivité résidentielle du territoire, alimentée par la dynamique de développement de la métropole bâloise, génère des besoins conséquents en logements que le parc existant ne parvient pas à satisfaire totalement.

Cela a pour conséquence de faire grimper le prix des logements à des niveaux très élevés et en décalage avec les capacités de la majeure partie des ménages qui ne tirent pas leur revenu d'une activité exercée en Suisse.

Aussi, dans ces conditions, se loger à un prix abordable devient de plus en plus difficile dans les communes de Saint-Louis Agglomération (SLA), notamment pour les ménages les plus modestes et précaires, les jeunes, les personnes âgées, certains salariés d'entreprises locales ou certaines catégories d'agents de la fonction publique.

Elaboré par la Communauté d'Agglomération, avec le concours de ses communes membres, des bailleurs sociaux et des réservataires de logements sociaux, le PPGDID comporte des dispositions permettant de simplifier certaines démarches à effectuer par les demandeurs d'un logement social, d'améliorer la gestion et le traitement de leur dossier et de rendre les dispositifs d'accès au parc social et les procédures d'attribution plus lisibles et transparents. En ce sens, le PPGDID vient compléter et conforter les actions engagées au titre de la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée le 15 mars 2023, et les moyens mis en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 14 décembre 2022.

Conformément aux attendus réglementaires, le contenu du plan s'articule autour des 4 volets suivants :

- L'accueil, l'information des demandeurs et l'enregistrement de leur dossier ;
- La gestion partagée de la demande ;
- La cotation de la demande ;
- La gouvernance et le pilotage du plan.

La déclinaison opérationnelle des orientations du PPGDID s'appuiera sur un programme d'actions partenariales, dont la mise en œuvre est programmée sur la durée totale du plan, soit sur la période 2024-2030.

Conformément à l'article R441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PPGDID doit être soumis à l'avis des communes et des autres membres de la Conférence Intercommunale du Logement de SLA, puis à celui de l'Etat, avant d'être adopté par le Conseil de Communauté.

L'avis est à rendre dans un délai de 2 mois à compter de la date de saisine. Passé ce délai, les avis reçus seront réputés favorables.

A la lumière des éléments ci-avant exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2030 de Saint-Louis Agglomération.

9. PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN DEPOT SAPEURS POMPIERS, GARAGE ET ATELIER COMMUNAL EN UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT / FERME ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE - VALIDATION APS ESTIMATIF AAKS

Mme le Maire indique que dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien dépôt Sapeurs-Pompiers, garage et atelier communal en une halle de marché couvert/fermé et d'un espace de convivialité, une offre a été demandée à l'Atelier d'Architecture Knorr Sébastien (AAKS) pour une étude de faisabilité et Avant-Projet Sommaire permettant d'orienter et préciser le projet.

Cette mission permet de préciser la composition générale en plan et en volume, d'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage, de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées et d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.

La proposition d'honoraires en collaboration avec l'économiste Billich Réalisations et le BET thermique Marchal s'élève à 3600 € HT, soit 4 320 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'étude de faisabilité et Avant-Projet Sommaire et autorise Mme le Maire à signer la proposition d'honoraires susvisée et à signer tous les documents et actes y afférents.

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion de travail avec M. l'architecte KNORR est prévue lundi 1^{er} juillet 2024 à 19h00.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1 RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME

• Déclarations préalables :

Référence : DP 068 061 24 F0001
Demandeur : SAS AGILOM
Objet : Extension, garde-corps, carport
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 232
Adresse du terrain : 17, rue des Fleurs
Superficie : 694 m²

Référence : DP 068 061 24 F0002
Demandeur : BANUSHI Nuredin
Objet : Remplacement fenêtre par porte
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 422

Adresse du terrain : 8c, rue de Hésingue
Superficie : 252 m²

Référence : DP 068 061 24 F0003 (**abandonné**)
Demandeur : WILLER Dominique
Objet : Clôtures & portail
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 519
Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
Superficie : 2.587 m²

Référence : DP 068 061 24 F0004
Demandeur : ROUAULT Julien
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 164
Adresse du terrain : 5, rue des Prés Verts
Superficie : 839 m²

Référence : DP 068 061 24 F0005
Demandeur : EBNER Thierry
Objet : Carport
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 37
Adresse du terrain : 8, rue de Hégenheim
Superficie : 686 m²

Référence : DP 068 061 24 F0006
Demandeur : FREUND René
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 217
Adresse du terrain : 6a, rue des Vergers
Superficie : 465 m²

Référence : DP 068 061 24 F0007 (**Refus**)
Demandeur : BISSELBACH Christian
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 236
Adresse du terrain : 1, Allée des Cerisiers
Superficie : 1.200 m²

Référence : DP 068 061 24 F0008
Demandeur : SCI Cevin
Objet : Isolation toiture
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 86
Adresse du terrain : 13, rue des Vosges
Superficie : 120 m²

Référence : DP 068 061 24 F0009
Demandeur : SCI Rebenboden
Objet : Pergola
Localisation du terrain : Section 16 Parcelles 198, 199, 200, 201, 420, 421, 498, 499
Adresse du terrain : 27, rue des Fleurs
Superficie : 10.650 m²

Référence : DP 068 061 24 F0010
Demandeur : SCHAUB Cyrille
Objet : Velux
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 100
Adresse du terrain : 7, rue de Hésingue

Superficie : 409m²

Référence : DP 068 061 24 F0011
Demandeur : SIMON Christelle
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 03 Parcelle 98
Adresse du terrain : 9, rue de l'Eglise
Superficie : 446 m²

Référence : DP 068 061 24 F0013
Demandeur : FARELLA Klaus
Objet : Remplacement porte de garage
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 539
Adresse du terrain : 55, rue de Hésingue
Superficie : 395 m²

Référence : DP 068 061 24 F0014
Demandeur : SIMON Pierre
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 155, 154
Adresse du terrain : 43, rue de Hésingue
Superficie : 2.536 m²

Référence : DP 068 061 24 F0015
Demandeur : SCHILLING Christophe
Objet : Rehaussement toiture, modification façades, velux
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 417
Adresse du terrain : 1b, rue de la Source
Superficie : 1.464 m²

Référence : DP 068 061 24 F0016
Demandeur : WILLER Dominique
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 519
Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
Superficie : 2.587 m²

Référence : DP 068 061 24 F0017
Demandeur : WILLER Dominique
Objet : Muret, Clôtures, Portail
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 519
Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
Superficie : 2.587 m²

Référence : DP 068 061 24 F0018 **(Refus)**
Demandeur : MEMEDI Nedim
Objet : Mur de soutènement, clôture, muret
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 246
Adresse du terrain : 27a, rue de Hésingue
Superficie : 352 m²

Référence : DP 068 061 24 F0019
Demandeur : KENING Colin
Objet : Serre
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 249
Adresse du terrain : 10, Allée des Cerisiers
Superficie : 656 m²

- **Permis de construire :**

Référence : PC 068 061 22 F0004 T01
Demandeur : SCCU BUSCH (KARADAG)
Objet : Modification de noms
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 198, 325
Adresse du terrain : 48, rue de Hésingue
Superficie : 1.391 m²

Référence : PC 068 061 24 F0001
Demandeur : VILLEGAS Florian
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 338
Adresse du terrain : Rue des Fleurs (terrain SIMON Pierre)
Superficie : 578 m²

Référence : PC 068 061 24 F0002
Demandeur : HERBER Valentin
Objet : Carport
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 272
Adresse du terrain : 7, rue des Ecureuils
Superficie : 697 m²

- **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 24 F0004
Demandeur : Maître LANG
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 289
Adresse du terrain : 55, rue des Fleurs
Superficie : 1056 m²

Référence : CU 068 061 24 F0005
Demandeur : Me TRESCH
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 164
Adresse du terrain : 1, rue de Wentzwiller
Superficie : 424 m²

Référence : CU 068 061 24 F0006
Demandeur : M. Jurg WITWEN
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 271
Adresse du terrain : Lager
Superficie : 1.063 m²

Référence : CU 068 061 24 F0007
Demandeur : Me LANG
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 39
Adresse du terrain : 51, rue des Vosges
Superficie : 692 m²

Référence : CU 068 061 24 F0008
Demandeur : M. Jean-Claude ARDENTI
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 14
Adresse du terrain : Rue des Alpes
Superficie : 2.309 m²

Référence : CU 068 061 24 F0009
Demandeur : M. Jean-Claude ARDENTI

Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 14
Adresse du terrain : Rue des Alpes
Superficie : 2.309 m²

Référence : CU 068 061 24 F0010
Demandeur : M. SEILER Luc
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 338
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 800 m²

Référence : CU 068 061 24 F0011
Demandeur : Me WALD
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 24
Adresse du terrain : 71, rue des Vosges
Superficie : 672 m²

Référence : CU 068 061 24 F0012
Demandeur : Me PRAT
Localisation du terrain : Section 05 Parcelle 73
Adresse du terrain : 27, Vieille rue de Hagenthal
Superficie : 1.004 m²

10.2 RAPPORT DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS – RAPPORTEUR MME D. HECHT

- ✓ Dans sa demande de subvention le Cercle d'histoire Buchholz informe que les fonds qu'il hébergeait pour la maison à colombages de la rue de Wentzwiller ont été transférés au Crédit Mutuel de Reichstett.
- ✓ AG de l'AJT: Remerciements à la commune pour la subvention; l'association souligne son attachement à la commune et continuera à organiser une grande partie de leurs activités dans le village et à partager des moments avec les autres organisations (repas paroissial, petit déjeuner citoyen ...). Le rallye aura lieu le 30 juin, cette fois-ci à Sierentz.
- ✓ Denise HECHT remercie ceux qui l'ont remplacée durant son absence, aux AG des Perles du Sundgau, de la Fortuna, de l'association de gestion de la Maison communale et des Amis de Samadet.
- ✓ Le projet multi-services pour la revitalisation de l'ancien dépôt des pompiers a donné naissance à une nouvelle association: Cœur de Busch. Elle a fêté son inauguration le 31 mai dernier.
- ✓ AG du TTB: Remerciements à la commune pour la subvention et la mise à disposition de la salle. Remerciements et félicitations du président à ses troupes. L'association a encore grandi, au point d'envoyer 5 équipes en compétition. L'équipe fanion est montée en division Promo Excellence, ce qui signifie qu'il y aura la crème du CDSLS Comité Départemental des Sports et Loisirs Sportifs au prochain tournoi. Un hommage émouvant a été rendu à Norbert STICKELMANN, vice-président et pilier de l'association, décédé en avril.
- ✓ M. B. BOEGLIN fait savoir qu'il a pris part à l'AG de la Chorale Fortuna qui remercie la Commune. Il a également participé à l'AG de l'Association de gestion de la maison communale au cours de laquelle il a expliqué les travaux réalisés dans la maison communale pour permettre au Cercle d'Histoire d'investir une partie des locaux.
- ✓ Mme S. BOUDOT a participé à l'AG de la Chorale des Perles du Sundgau, tout s'est bien déroulé.
- ✓ Mme le Maire a pris part à l'AG de l'Association des Amis de Samadet : il a été question du jumelage du mois d'août.

10.3 RAPPORT DU C.C.A.S. – RAPPORTEUR MME D. HECHT

L'opération "tulipes à cœur" a été quelque peu victime de son succès : les 108 bouquets commandés sont partis comme des petits pains, une grande partie déjà le vendredi, de sorte qu'il ne restait que 35 bouquets pour le samedi. La vente a de ce fait dû être close dès 9h30. Montant de la collecte 705 €, surplus de 57 €. Lors de la réunion du 3 avril, Christine GUTH a été félicitée pour son nouveau statut d'élue au lieu de bénévole ; côté finances le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ont été adoptés à l'unanimité. Le thème principal de la

réunion du 12 juin dernier a été l'excursion des seniors, qui aura lieu le 5 septembre prochain. La destination définitive n'est pas encore connue.

Arrivée de Mme E. KROPP à 19h25

10.4 COMMISSION COMMUNICATION

Mme S. BOUDOT fait savoir que le prochain bulletin municipal a été rédigé et est en train d'être finalisé.

10.5 COMMISSION SCOLAIRE

Mme E. KROPP fait savoir que la fermeture de la classe monolingue élémentaire a été confirmée. Les élèves de CE1 seront regroupés avec la classe ouverte de maternelle et les CP avec la classe de Mme DUCAZEAUX. Cette classe comptera 31 élèves à la rentrée. La classe d'élémentaires bilingues comptera quant à elle 19 élèves. Celle des maternelles bilingues 17 élèves et celle de la maternelle monolingue 24 élèves.

Mme E. KROPP indique que des demandes d'aménagement des locaux ont également été formulées suite au déménagement des CE1 vers la classe de maternelle. Mme le Maire a indiqué aux maîtresses qu'il va être difficile de faire ces travaux en deux mois surtout qu'ils sont conditionnés à faire un plan projet puis d'avoir les autorisations de sécurité des pompiers et de l'inspection de l'éducation nationale avant de lancer les travaux.

10.6 COMMISSION BÂTIMENTS

M. B. BOEGLIN donne des informations sur les infiltrations d'eau à la maison communale. Mme le Maire lui demande de revoir cela lors d'une réunion de la commission bâtiments.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

✓ Mme D. HECHT : DSP Veolia : informations sur le 1^{er} trimestre 2024. Eau potable : la campagne de recherche de fuites a permis d'en localiser une cinquantaine. Elles sont principalement dues aux mouvements de terrain après la sécheresse, puis le gel/dégel et requièrent du terrassement. L'indice de pertes est passé de 13 m³/j/km en 2021 à 7 m³/j/km. Les nouveaux branchements sont passés d'env. 12/mois à 1 à 2/mois. Lettre adressée aux consommateurs concernant les PFAS : il y a eu quelques coups de fil, mais cela n'a pas été le raz de marée. Les compteurs ont été relevés entre le 10 et le 16.6.2024, factures aux alentours du 20.7.2024.

✓ Mme D. HECHT : Eurodistrict Trinational de Bâle :
AG des membres : Mobilité : un comptage aux frontières en vue d'une analyse du trafic routier transfrontalier a commencé, la dernière date de 2011. L'ETB soutient également le projet Sundgomobich qui vise à développer des solutions en transport collectif sur les axes clés Sundgau-Trois Frontières et Sundgau-Jura, sachant que chaque jour plus de 10'000 Sundgauviens se rendent chaque jour à St-Louis et en Suisse, dont 91 % sont seuls dans leur voiture. Autre sujet : «la décarbonisation avec les déchets verts et biologiques» : la fermentation de ces déchets (dont la bouse de vache) donne du gaz méthane, lequel va servir à produire du courant électrique, de la chaleur et du carburant. Le Landkreis de Lörrach a initialisé une coopération intercommunale avec comme but de planifier à l'échelle des 35 communes l'utilisation de diverses sources d'énergie renouvelables, de chaleurs résiduelles et le déploiement de réseaux de chauffage urbain dans le but d'atteindre la neutralité climatique en 2040.

Réunion plénière du Conseil consultatif : le thème des présentations était l'habitat et la planification urbaine dans les 3 pays avec un focus sur les logements sociaux. Il en ressort un socle de problèmes communs : la rareté des terrains, leur prix élevé ainsi que ceux des matériaux, les trop nombreuses réglementations et normes. Il est très difficile de fournir des logements sociaux conformes aux demandes et à des prix adaptés au social. Du fait de la rareté des terrains, il faut construire en hauteur. Il faudra avec le temps s'affranchir du souhait d'un pavillon individuel sur son écran de verdure.

Adoption d'une résolution concernant la filière de l'hydrogène vert dans le Rhin supérieur et le coin des trois frontières. Sachant que l'hydrogène est en passe de devenir un vecteur d'énergie primordial, le conseil consultatif recommande une planification transfrontalière commune et souligne la nécessité de développer un réseau d'infrastructures d'importation et de distribution d'hydrogène avec raccordement aux axes transeuropéens de transport d'hydrogène, afin de garantir en temps utile un approvisionnement résilient et à grande échelle

- ✓ M. C. WEIGEL – SLA transports : La ligne 2 reliant Buschwiller à Rosenau sera réduite prochainement. Il s'avère que cette ligne n'est pas rentable et que le bus roule souvent à vide. La ligne est déficitaire. Durant les heures creuses il conviendra de faire appel au TAD.
- ✓ M. J. DUCRON – SLA assainissement : la station d'épuration de Sierentz sera agrandie prochainement.

12. DIVERS

- ✓ Mme le Maire fait un rappel concernant les élections législatives en précisant que le nombre de procurations est très élevé. Elle demande aux conseillers d'être scrupuleux lors de leurs permanences respectives au bureau de vote. Mme le Maire remercie les conseillers pour leur aide à la tenue du bureau de vote le 09 juin dernier.
- ✓ Mme le Maire distribue un Pin's représentant le blason de Buschwiller à l'ensemble des conseillers municipaux.
- ✓ Mme D. HECHT rappelle que le petit déjeuner citoyen se tiendra le 14 juillet prochain et fait un point des tâches respectives de chaque conseiller.
- ✓ M. C. WEIGEL souhaite avoir des informations sur l'accident de la route du dimanche 23 juin rue de Hésingue. Mme le Maire indique que la police municipale a été missionnée pour retrouver le conducteur du véhicule. L'affaire suit son cours.
- ✓ Mme S. BOUDOT souhaite connaître la date de la prochaine réunion du Conseil municipal. Mme le Maire lui indique que pour le moment la prochaine réunion est prévue le 16 septembre avec une réserve. Selon les sujets à traiter le Conseil peut être amené à se réunir durant l'été.
- ✓ Mme D. HECHT indique que pour les 30 ans de l'association REVES qui réalise les rêves des enfants très malades, des bénévoles d'ENTR'AIDE ALSACE ont traversé à vélo les 366 communes du Haut-Rhin ces derniers jours dont Buschwiller ce lundi 24 juin, entre 10h45 et 11h15, en provenance de Wentzwiller et à destination de Hégenheim. Les enfants de l'école étaient présents pour applaudir et encourager les participants à ce bel élan de solidarité pour les enfants durement frappés par la maladie.
- ✓ Mme le Maire demande aux conseillers de se réserver la date du 13 septembre prochain pour une éventuelle sortie en forêt suivie d'un repas. M. D. HUTTENSCHMITT confirmera encore cette sortie.
- ✓ Mme le Maire souhaite un bel été et de belles vacances aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2024
3. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE NON -ELU AU C.C.A.S
4. AFFAIRES FINANCIERES
5. PERSONNEL COMMUNAL
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAMADET
8. NUMEROTATIONS DE PROPRIETES
9. AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS
10. PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN DEPOT SAPEURS POMPIERS, GARAGE ET ATELIER COMMUNAL EN UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT / FERME ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE - VALIDATION APS ESTIMATIF AAKS
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISMES
14. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
HECHT Denise	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		WILLER CHRISTELE
BOUDOT Sabine	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		DUCRON JACQUES
DUCRON Jacques	conseiller		
GREDER Cindy	conseillère		
GUTH Christine	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		GTUH CHRISTINE
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		
VETTER Séverine	conseillère		BOUDOT SABINE
VOLLMER Yvon	conseiller		
WEIGEL Christian	conseiller		